NOTE D'INFORMATION

TWIN BOND TRESOR

Nature juridique
FCP

Société de gestion
TWIN CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP25018 en date du 05/02/2025.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Y.S.H

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **TWIN CAPITAL Gestion** sise à **Résidence Ryad Anfa, Immeuble A1 Bureau 42, Bd Omar El Khayam, Casa Finance City** représentée par **Monsieur Mounir MELLOUK** en sa qualité de **Président Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature



AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



Y.S.H

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **TWIN BOND TRESOR**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000039190**
- Date et référence de l'agrément : **19/06/2024, GP24066**
- Date de création : **04/04/2022**
- Siège social : **Résidence Ryad Anfa, Immeuble A1 Bureau 42, Bd Omar El Khayam, Casa Finance City**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **TWIN CAPITAL GESTION** représenté par **Monsieur Mounir MELLOUK** en sa qualité de **Président Directeur Général**
- Etablissement dépositaire : **CFG BANK** sis à **5-7 Rue Ibnou Toufail, Quartier Palmier, Casablanca** représenté par **Monsieur Driss BENCHAFFAI** en sa qualité de **Directeur Général Délégué**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
TWIN CAPITAL Gestion	Chaimaa EL HALLAJ	06 63 54 30 64
CFG BANK	Maatair HILMI	06 63 64 55 96

- Commissaire aux comptes : **N. AMAR Audit & Consulting « N2AC »** représenté par **Monsieur Nawfal AMAR**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations MLT**
- Sensibilité min : **3**
- Sensibilité max : **7**
- Indice de référence : **100% MBI Global (Moroccan Bond Index) tel que publié par BMCE CAPITAL.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du FCP est d'offrir aux porteurs de parts un véhicule d'investissement exposé essentiellement aux titres de créances émis ou garantis par l'Etat tout en captant les opportunités du marché de la dette privée, et ce afin de procurer une performance supérieure à celle de son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 90% de son actif, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis ou garantis par l'Etat, tout en respectant la réglementation en vigueur.

 Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants :

 - **Titres émis ou garantis par l'Etat ;**
 - **Obligations ;**
 - **Titres de créances négociables ;**
 - **Titres d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) ;**
 - **Titres d'organismes de placement collectif en capital (OPCC) ;**
 - **Titres de fonds de placement collectifs en titrisation (FPCT) ;**
 - **Actions, certificats d'investissement, droit d'attribution ou de souscription cotés à la bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public ;**
 - **Dépôts à terme ;**

 Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prise et de mise en pension et des opérations de prêt/emprunt de titres selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Le fonds pourra également investir en autre valeurs à hauteur de 10% de l'actif net selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée : **5 ans.**
- Souscripteurs concernés : **Grand public.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *
Y.S.H

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **06/05/2022.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, la valeur liquidative est calculée tous les vendredis ou si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée hebdomadairement dans les locaux de TWIN CAPITAL GESTION et dans le réseau distributeur. Elle sera aussi publiée hebdomadairement dans un journal d'annonce légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : **Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.**
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège de TWIN CAPITAL Gestion et auprès du réseau de commercialisation CFG Bank, du lundi au vendredi avant 11h30, pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du vendredi. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière, les sommes distribuables sont entièrement capitalisées. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.**
- Régime fiscal : **Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

Y.S.H

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription sont nulles.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat sont nulles.**

- Frais de gestion :
 1% HT maximum par an. Les frais de gestion sont provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des titres d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par TWIN CAPITAL Gestion. Ils sont débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Frais du Dépositaire (1)	0,04% HT
Frais de l'AMMC (2)	0,025 % HT
Frais Maroclear (Annuel) (3)	3.600 MAD HT annuel
Frais Maroclear (trimestriel) (4)	Selon les conditions en vigueur
Frais Commissaire aux Comptes (5)	20.000,00 MAD HT
Frais de publications (6)	Selon les tarifs fixés par le journal
Prestation de TWIN CAPITAL Gestion	Frais de gestion global -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC
Y.S.H